

PARTIE 1

Préparer son dossier et son entretien

Les modalités du concours et de l'épreuve
de mise en situation professionnelle

1.1. Le concours CRPE

Si les textes officiels donnent le cadrage national du concours, les concours étant répartis par groupement académique, les candidats ne doivent pas oublier de se référer aux rapports de jury de leur académie de passage pour appréhender les attendus et les recommandations des jurys académiques. Dans cette partie, nous nous appuyons d'ailleurs sur l'étude de la plupart des rapports de jury de l'année 2014.

Mais au-delà de ces recommandations, les modalités du concours demandent au candidat de réfléchir aux compétences demandées à un professeur des écoles : compétences pédagogiques, attitudes du maître dans la classe, capacité d'organisation et d'adaptation.

Ensuite, le caractère polyvalent du professeur des écoles rappelé régulièrement impose aux candidats la connaissance du référentiel de compétences des enseignants que nous analyserons précisément dans la troisième partie. Mais, il convient déjà de préciser que ces éléments doivent permettre au jury de déterminer les candidats qui seront aptes à acquérir ses compétences.

Les ESPE et le concours

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) sont devenues effectives depuis la rentrée 2013. Elles succèdent aux IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres). Créées dans chaque académie, les ESPE sont des composantes universitaires rattachées à une université. Les ESPE forment à des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) dans le cadre d'un cursus de deux années d'études post-licence. La formation reposera sur un équilibre entre enseignements et stages en école ou en établissements. Les étudiants suivront des enseignements à la fois au sein des ESPE et dans le cadre des unités de formation et de recherche de l'université.

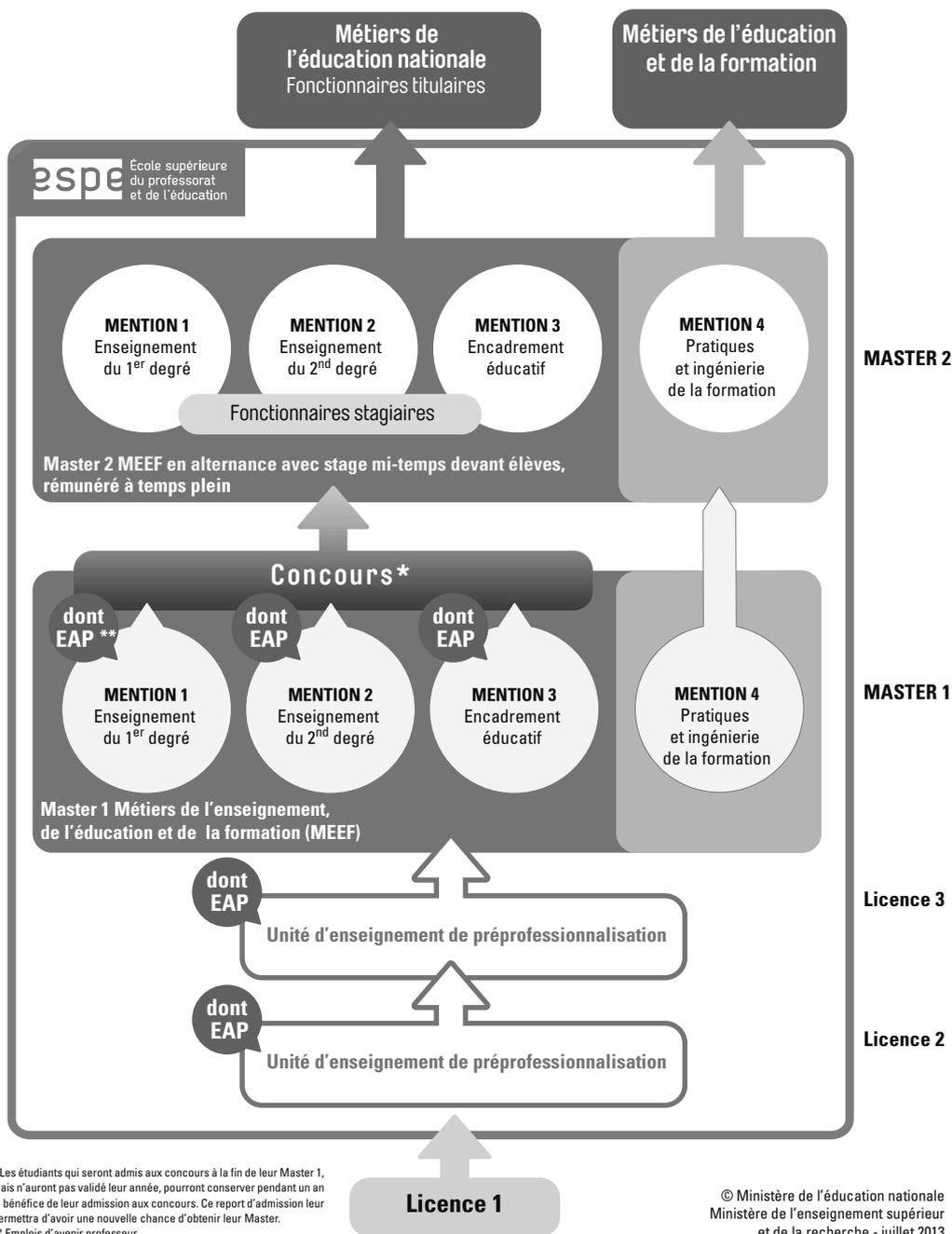
Les ESPE accueillent donc les étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et proposent des formations de préparation aux concours de recrutement. Ils sont le cadre de la formation des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) dans le cadre d'un cursus de deux années d'études post-licence.

Au sein du master MEEF « Premier degré », la formation des professeurs des écoles requiert des contenus de formation favorisant l'interdisciplinarité et la transversalité des savoirs. Dans tous les domaines, la maîtrise des savoirs disciplinaires et leur didactique nécessitent l'utilisation de supports spécifiques à l'école primaire (manuels, productions orales et écrites d'élèves, etc.).

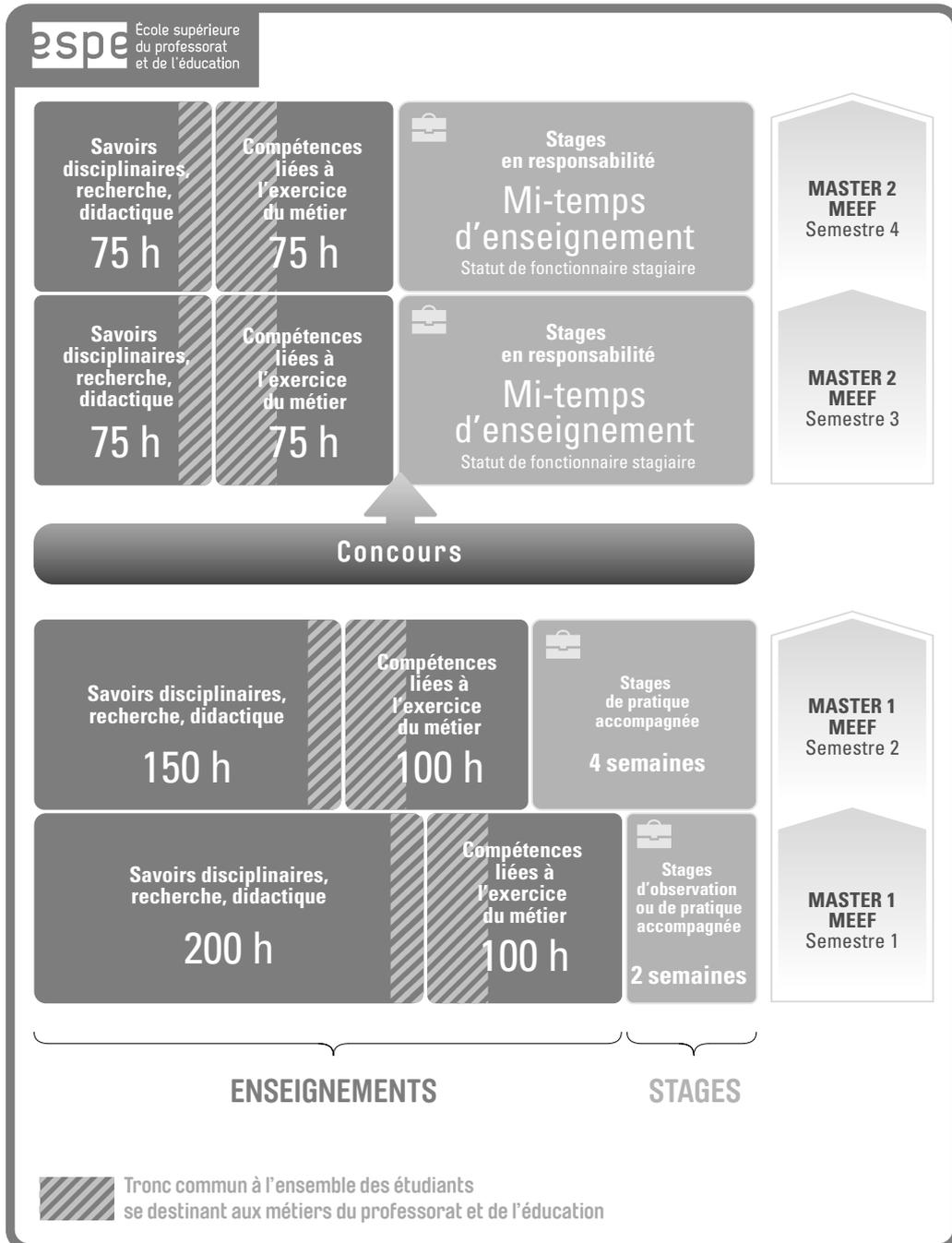
Ensuite, la formation à la recherche est un approfondissement permettant une initiation aux méthodologies de recherche en lien avec l'un des domaines disciplinaires. Au-delà du contenu disciplinaire, l'activité de recherche doit permettre l'acquisition et le développement de compétences en lien avec les métiers de l'éducation et de la formation vis-à-vis de jeunes publics.

Si les ESPE préparent aux nouveaux concours de recrutement des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE), l'inscription et la poursuite d'études dans ces écoles ne sont pas conditionnés à la présentation et à la réussite du concours.

Le parcours type de la formation en ESPE



Exemple-type du parcours de la formation au sein des espe



Les épreuves du concours

Ainsi les candidats devront bien préciser et clarifier la conception et le contenu de chacune des épreuves, lesquelles doivent dans leur ensemble permettre de sélectionner les candidats les plus aptes à acquérir les compétences attendues en fin de formation initiale.

Le concours CRPE, comme tout concours, est un acte de recrutement et non de certification universitaire. Ainsi, les épreuves de ce concours n'ont pas pour objet de réaliser une nouvelle validation des compétences acquises au sein des masters enseignement, éducation, formation (MEEF) délivrés par les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) mais doivent permettre d'évaluer à la fois les compétences scientifiques et les compétences professionnelles des candidats afin de sélectionner ceux répondant à la fois aux critères des savoirs et compétences disciplinaires et aux exigences en termes de préparation à l'exercice concret du métier.

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits en première année de master, qui en constituent le public principal. Les étudiants en deuxième année de master et toutes les personnes titulaires d'un diplôme de master ou d'un diplôme équivalent peuvent également s'y présenter.

Le format des épreuves

Le concours CRPE se compose d'épreuves écrites d'admissibilité et d'épreuves orales d'admission¹.

Les épreuves d'admissibilité

La fonction des épreuves d'admissibilité est de déterminer les candidats maîtrisant un certain nombre de compétences estimées indispensables. À travers différents types d'évaluations, les deux épreuves d'admissibilité testent la capacité du candidat à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris ceux utilisant des supports numériques, dans une perspective professionnelle.

1. Les épreuves des concours de recrutement de professeurs des écoles sont celles de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles ; <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361520&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Les deux épreuves orales d'admission (français et mathématiques) permettent, d'une part, d'apprécier un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions de l'École.

Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission permettent de choisir, parmi les candidats admissibles, ceux ayant le meilleur potentiel en regard de l'exercice du métier.

Les deux épreuves d'admission évaluent la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables. Ces épreuves reposent sur la « réalité de l'élève », les programmes scolaires, les manuels, des situations d'apprentissage, etc.

Elles sont l'occasion pour les candidats de faire valoir la réflexion qu'ils auront conduite et le cheminement qu'ils auront réalisé vers le métier d'enseignant dans le cadre des unités d'enseignement de préprofessionnalisation en licence, de leur cursus de master et des stages d'observation et de pratique accompagnée, ainsi que, le cas échéant, lors du travail réalisé en tant qu'emploi d'avenir.

La première épreuve qui nous intéresse ici prend la forme d'une mise en situation professionnelle visant à évaluer la capacité du candidat à engager la construction d'une séquence pédagogique et à justifier ses choix didactiques et pédagogiques face au jury.

La seconde épreuve consiste en un entretien à partir d'un dossier. Cet entretien sera destiné à montrer l'aptitude du candidat au dialogue, son recul critique ou encore sa capacité à se projeter dans le métier d'enseignement.

1.2. Les modalités de l'épreuve orale de mise en situation professionnelle

Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire,
- géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels,
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Information supplémentaire à l'attention des candidats :

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par le candidat lui incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement de professeurs des écoles

L'épreuve orale de mise en situation professionnelle est une épreuve particulière et originale à plusieurs égards. D'une part par sa forme, un dossier préparé pendant l'année et d'autre part un oral où l'on puisse s'aider de ce dossier.

Il s'agit de préparer une épreuve qui évalue les trois compétences d'un enseignant : la maîtrise des contenus scientifiques, des enjeux didactiques et des pratiques pédagogiques.

Pour « décrypter » cette épreuve et ses attendus nous nous appuyons sur les différents rapports de jurys académiques. Nous insistons sur l'intérêt pour les candidats de bien s'imprégner des demandes des jurys, de leurs suggestions pour appréhender au mieux cette épreuve.

Une épreuve orale est toujours non pas inquiétante mais déroutante car elle fait toujours craindre au candidat un faux pas, une phrase qui enclenche un débat glissant, une inquiétude de ne pas savoir. Il faut dès le début ne pas prendre conseil de ses craintes et au contraire comprendre tout l'intérêt d'une telle épreuve. En effet, le candidat se propose de devenir enseignant, un métier de relation et de communication. Quoi donc de plus normal que de savoir s'exprimer non pas sur tous les sujets mais sur un sujet choisi qui sera un élément de son